Compte-rendu du comité directeur de la fédération française d’études et sports sous-marins comité départemental Haute- Vienne

CODIR FFESSM CODEP 87

Lundi 27 novembre 2023 – 20h - Maison des sports - Ville de Limoges

**19 PERSONNES PRÉSENTES :**

Membres du CODIR : Patrice Duloisy, Gérard Samson, Daniel Rebeyrol, Pascal Hamelin, Michel Farge, Patrick Mandavy, Olivier Orabona, Eric Valade, Franck Pauzet, Jacky Clottes, Roland Rambis, Pascal Delahaye, Trésorier, Aurélien Lazeiras, Président, Nadia Migout, secrétaire. 14 présents/ 19. **QUORUM ATTEINT.**

Président de club : Patrice Duloisy, AS ORTF, Daniel Rebeyrol, CSL, Pascal Hamelin, LORC, Patrick Mandavy, LPSM, Eric Valade, ASPTT, Jacky Clottes, CSA, Jean-François Arvy, ABC Plongée.

Présidents de commissions : Technique : Roland Rambis, Michel Le Normand : Président-adjoint Apnée.

Invités : Baptiste Grizon, Pierre Vernat, Gaétan André.

Membres du CODIR excusées : Béatrice Nevoit, secrétaire adjointe, Martine Fournier, David Alouis et Carole Breuil.

Présentation des étudiants en master 2 Management du Sports , Pierre Vernat et Gaetan André, qui nous ont proposé de nous aider à développer le CODEP 87. Ils nous remettent un questionnaire anonyme et vont rester au CODIR.

Remise d'une aide au stage MF1 pour Baptiste Grizon qui était en séjour plongée lors de l'AG.

Droit de réponse de Roland Rambis au vote de plusieurs présidents de clubs, qui se sont abstenus lors de l'AG sur le rapport moral de la commission plongée sous-marine: nombre de stagiaires et différents du bilan comptable. Michel Farge s'oppose à ce vote car il n'est pas statutaire, le président s'etonne de cette remarque et lui rappel que les rapports moraux sont voté en assemblée générale régionale et nationale. Roland Rambis ne voit pas où est le problème dans la mesure où 100 % des candidats ont été reçus. Si les présidents ont des questions, ils peuvent lui poser.

Prise de parole forcée de Roland Rambis : La problématique qu'il nous présente est la décision administrative d'annulation de la formation régionale MPC qu'il avait organisé le 23/09/23 à Limoges. Le président repete que les éléments present ne permettaient pas la tenue de cette formation. Cette formation s'est organisé sans accord avec la FFESSM CODEP 87 et sans le minimum d'encadrants requit par les formations du CSNA, Roland Rambis se retrouvant seul pour effectuer la formation.

**VOTES :**

* Le Procès-verbal du CODIR du 04/09/23 a été approuvé à l'unanimité.
* Proposition d**'AUGMENTATION DE LA COTISATION POUR MONTULAT DE 10 €**, pour les raisons suivantes : 2 clubs extérieur ne reprendront pas d'adhésion et un club de la Haute-Vienne a fusionné avec un autre. L'assurance et les impôts ont augmenté. Nous avions souscrit un abonnement d'eau pour les travaux. La perte financière sera d'environ 500 € pour 2024. Ainsi, le **TARIF POUR LES CLUBS DU DÉPARTEMENT SERA DE 50€ ET LES CLUBS EXTÉRIEURS AU DÉPARTEMENT, 120€**. Après échange et discussion : 5 abstentions, 1 contre et 8 pour, donc décision d'adoptée à la majorité. L'appel à cotisation sera envoyé en janvier 2024.
* Proposition de **MAINTIEN DE LA COTISATION AU CODEP** pour les clubs à hauteur de **70€ ET POUR LA SCA À 84€**. Décision adoptée à l'unanimité.
* Proposition de diminuer les **AIDES À LA FORMATION** MF1 & MF2 et d'annuler l'aide à la formation N4. Le bureau a fait le constat sur les dernières années, la commission technique CODEP 87 n'organise plus de sorties pour les N1 & N2 donc les N4 n'ont pas l'occasion d'encadrer pour le CODEP. Dans la mesure où les N4 sont formés exclusivement pour leur club, il revient aux clubs de demander des subventions ANS pour former leurs encadrants. Le département de la Haute-Vienne a une référente CTAS, Nadia Migout et le conseiller technique régional, David Bonnet, se tiennent à la disposition des clubs pour les accomapgner dans leur demandes de subvention CTAS. Proposition :**MF1 : 300€ & MF2 : 400€.** La possibilité de faire un abandon de créance est encouragée. Après échanges et discussion : 6 contre et 8 pour. Décision adoptée à la majorité.
* Proposition de candidater pour acceuillir le **CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PSP** **2024** : 1 abstention et 13 pour. Accord à la majorité.
* Plusieurs clubs ont mis leur site sur le **LOGICIEL VP DIVE** : LPSM, CSA, Abysses et AS ORTF. Le CODEP 87 propose de mettre en place un **SITE WEB LABORATOIRE** ce qui accepté à l'unanimité.
* Jean-Pierre Marcheix, Président de la **COMMISSION APNÉE** propose de mettre en place un **COPIL** pour organiser une **COMPÉTITION APNÉE**, ce qui est accepté à l'unanimité.
* Nadia Migout, secrétaire, propose d'organiser une descente de la Vienne, ce qui est accepté à l'unanimité.
* Date de CODIR : 16/06/2025 adoptée à l'unanimité.

**MONTULAT** : la subvention européenne est versée, c'est un grand soulagement pour Aurélien, Président du CODED 87. L'inauguration est programmée le 01/06/24 à 11h avec les élus. Le réglement intérieur a été travaillé par les Directeurs techniques et Roland mais certains points restent à travailler selon Eric Valade. Proposition d'une réunion de travail avec les présidents de clubs le 08/01/24 à 20h à la Maison des Sports.

On aura besoin de bénévoles pour le Triathlon qui aura lieu à l'Aquapolis les 23 & 24/03/24. Pour rappel, le partenariat avec l'Aquapolis est un échange entre la tenue d'évènements tels que les baptêmes de l'été, la soirée ZEN et la mise à disposition de bénévoles.